



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION ORGUE EN BETHUNOIS**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, souhaite mettre en place un projet autour de l'orgue à destination des élèves du Conservatoire communautaire en collaboration avec le Conservatoire de Lens, projet ayant pour but de rassembler deux classes d'orgue autour de 2 instruments exceptionnels, les orgues des églises de Gosnay et de Béthune,

Considérant que l'Association Orgue en Béthunois propose à cette occasion, la programmation en collaboration avec Mathieu MAGNUSZEWSKI organiste, de 3 ateliers master class et d'un concert de restitution,

Considérant que le contenu des ateliers master class proposé par Orgue en Béthunois, correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération pour les élèves fréquentant les classes d'orgue,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association Orgue en Béthunois, dont le siège social se situe à Béthune (62400), 170 Place Foch, ayant pour objet la programmation, de 3 ateliers master class d'orgue les samedis 28 janvier, 25 mars et 13 mai 2023 à l'église Saint-Léger de Gosnay, et d'un concert de restitution le dimanche 18 juin 2023 à l'église Saint-Vaast de Béthune et ce pour un montant de 3 600 euros nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association Orgue en Béthunois, dont le siège social se situe à Béthune (62400), 170 Place Foch, ayant pour objet la programmation, de 3 ateliers master class d'orgue les samedis 28 janvier, 25 mars et 13 mai 2023 à l'église Saint-Léger de Gosnay, et d'un concert de restitution le dimanche 18 juin 2023 à l'église Saint-Vaast de Béthune et ce pour un montant de 3 600 euros nets de taxes,

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **29 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 DEC. 2022**

Et de la publication le : **29 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien